



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>OBJET :</p> <p>DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU COLLEGE DES ELUS AU CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL</p>	<p>Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 28 Votants :34 Délib. n°13- 05/07/2023</p>
	<p>Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le</p>

L'an deux mille vingt-trois, le 05 juillet, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpug, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotès, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de RODES (salle du foyer) , sous la présidence de William BURGHOFFER.

Date de la convocation : le mercredi 28 juin 2023

Présents : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BIANCHINI Marc (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), DOMENECH Alain (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), FORASTE Guy (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), POUDADE Danielle (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFFI Pascal(T), VIDAL Sylvie (T).

Absents excusés : BARNOLE Catherine (T), DRAGUÉ Céline (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), VILA Patrice (T).

Absents ayant donné pouvoir : BOHER Monique (T) à NOGUES Dominique (T), BOTEBOL Claudine (T) à BONACAZE Benoit (T), CRISTOFOL Françoise (T) à GARSAU Jacques (T), PARRILLA Jérôme (T) à BURGHOFFER William (T), PETIT Vivien (T) à ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), PROFFIT France (T) à LAVILLE René (T).

BONMARTEL Jonathan a été nommé secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales,

Centre de légalité
Date de réception de l'AR: 21/07/2023

066-24661015-prades_Nouveau
Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, rendant obligatoire le transfert de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » aux intercommunalités à partir du 1er Janvier 2017.

VU l'article 4.3 des statuts du conseil d'exploitation de l'OTI adoptés par délibération en date du 09 mars 2017, stipulant l'obligation de faire 2 délibérations pour désigner pour 3 ans les 15 membres titulaires du conseil d'exploitation de l'OTI, ainsi que leurs suppléants :

- 7 représentants des professions et activités intéressées par le tourisme, composant le « collège des socio-professionnels » ainsi que leurs suppléants : soit 14 socio-professionnels au total.
- 8 élus communautaires composant le « collège des élus », ainsi que leurs suppléants, soit 16 élus à désigner au total.

CONSIDERANT que le collège des élus est appelé à siéger au conseil d'exploitation de l'OTI, ces membres pourront être réunis pour se concerter en amont, sur les orientations et priorités de la compétence tourisme, soumises au conseil d'exploitation de l'OTI pour avis.

VU la délibération N°19 en date du 08 octobre 2020, désignant les représentants du collège des élus délégués à la compétence tourisme.

CONSIDERANT que les mandats de membres prenant fin de plein droit au bout de trois ans ou lors du renouvellement général du conseil communautaire, il convient de désigner les membres du collège des élus, amenés à siéger à la fois au conseil d'exploitation de l'OTI et à la commission tourisme.

CONSIDERANT la liste des membres est établie sur proposition du Président de l'EPCI.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

DESIGNE les membres amenés à siéger au sein du conseil d'exploitation de l'OTI pour 3 ans en qualité de membre du collège des élus (8 titulaires et 8 suppléants).

DESIGNE pour siéger au sein de cette instance :

PRENOM	NOM	STATUT	PRENOM	NOM	STATUT
Jacques	Garsau	Titulaire	Florence	Baptiste	Suppléant
Frédéric	Bourniole	Titulaire	Pascal	Trafi	Suppléant
Marie	Martinez	Titulaire	Claudine	Botebol	Suppléant
Benoit	Bonacaze	Titulaire	Jean Claude	Solère	Suppléant
Patrice	Vila	Titulaire	Caroline	Pagès	Suppléant
Jérôme	Parrilla	Titulaire	Joseph	Silvestre	Suppléant
Marc	Bianchini	Titulaire	Claude	Coste	Suppléant
Claude	Aymerich	Titulaire	Vergnettes	Nathalie	Suppléant

RF
Prades

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente
délibération.

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 21/07/2023
066-246600415-DE_058_2023-DE

Fait et délibéré à Ile sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
William BURGHOFFER



RF
Prades

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 21/07/2023
066-246600415-DE_058_2023-DE